

Recommandée

Office du  
Juge d'instruction cantonal  
à l'att. du Juge Pitteloud  
Palais de Justice  
1950 Sion 2 Nord

Sion, le 22 mai 2007

### **Atteintes à la liberté de croyance à caractère pornographique sur un site raëlien**

Monsieur le Juge d'instruction cantonal,

Agissant au nom de l'UDC du Valais romand, parti attaché aux valeurs chrétiennes qui fondent notre civilisation, nous pensons que nous avons le devoir de vous adresser une

#### **DENONCIATION PENALE**

pour atteinte à la liberté de croyance (art. 261 CP), voire pornographie (art. 197 CP) et toute autre infraction que l'enquête pourrait établir.

En effet, il y a un peu plus d'une semaine (et en tout cas le 14 mai 2007), sur le site <http://www.miege.net/>, sous couvert de "droit au blasphème", on pouvait voir Jésus Christ représenté par un porc dans diverses postures, en particulier dans sa "rencontre avec Marie-Madeleine" (elle-même représentée par une truie) et dans un accouplement avec une truie.

Déjà dans la presse du lendemain, un nommé Chris Antille, présenté par *Le Matin* comme porte-parole du Mouvement raëlien en Suisse, déclarait lui-même : "J'ai reçu une cinquantaine de mails de gens indignés. Des chrétiens touchés dans leur chair, j'ai donc décidé de retirer les images du site".

Par cette forme d'autocensure, l'intéressé apportait lui-même la preuve que lui-même, voire d'éventuels coauteurs ou autres participants, étaient allés trop loin, provoquant de légitimes réactions de la part de chrétiens qui n'acceptent pas que l'on porte ainsi – et aussi grossièrement – atteinte à Celui auquel ils croient.

Dans la foulée, ledit individu n'en annonçait pas moins la prochaine diffusion d'une version "affinée" de ce qu'il présentait comme une démonstration du "droit au blasphème".

En fait de version "affinée", les internautes de tous âges (y compris, évidemment, les mineurs de moins de 16 ans au sens de l'art. 197 ch. 1 CP) peuvent voir aujourd'hui, toujours sous couvert du "droit au blasphème" et avec un simple avertissement indiquant que "ces photos peuvent choquer certaines sensibilités", diverses photos pornographiques mettant en scène Jésus Christ présenté sous l'"alias" de Jeshua ben Youssef. L'une de ces photographies met en scène un acte d'ordre sexuel qui semble associé un animal (un chien) tandis qu'une autre de ces photographies, associant un calice à un excrément, pourrait être assimilée, dans le contexte, à une forme de scatologie (cf. art. 197 ch. 3 CP).

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à examiner si et dans quelle mesure ces insultes à notre religion tombent sous le coup de la loi pénale.

Si vous estimez que tel est le cas, nous comptons alors sur vous pour prendre immédiatement les mesures qui s'imposent, à commencer par la fermeture du site diffusant ces images intolérables. C'est pourquoi nous nous permettons de vous adresser la présente par courriel également.

Et en tout état de cause, nous vous laissons le soin de poursuivre, le cas échéant, les responsables de ces agissements (y compris les personnes qui exploitent, ont accès ou hébergent ce site).

Pour des raisons pratiques, nous vous prions de bien vouloir adresser toute correspondance relative à cette affaire directement à Me Jean-Luc Addor, Case postale 387, 1951 Sion.

En attendant de connaître la suite que vous donnerez à cette affaire et confiants dans la protection que la Justice pénale de notre canton saura accorder à la religion qui est celle de l'immense majorité des Valaisannes et des Valaisans, nous vous prions de croire, Monsieur le Juge d'instruction cantonal, à l'expression de notre haute considération.

**UDC du Valais romand**  
Le Comité exécutif

Le Président

Le Secrétaire général

**Double par fax (027/606.53.74)**

**Annexes**

Tirage du site incriminé au 14.05.07

Article publié dans *Le Matin* du 15.05.07

Tirage du site incriminé au 22.05.07

Coordonnées au propriétaire dudit site